Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR

(Entrée en vigueur du PGMR 2020-2027 le 9 décembre 2020)

Juin 2026

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
Mesures concernant des demandes aux instances gouvernementales																				
1. Demander au gouvernement de donner l'exemple en mettant en place, dans ses bâtiments (ex. : centre hospitalier, école), des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques et les matières recyclables.	MRC	Municipalité				✓	✓					Au besoin								Aucune action particulière en 2025.
													R							
2. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement de la gamme de produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).	MRC					✓	✓					Au besoin								Aucune action particulière en 2025.
												R	R	R						
3. Demander au gouvernement d'adopter des mesures favorisant une gestion optimale des matières résiduelles (ex. : révision et élargissement du système de consignation des contenants, bannissement des sacs de plastique à usage unique et non compostables, réduction de la fréquence des circulaires hebdomadaires, etc.).	MRC					✓	✓	✓				Au besoin								La MRC a participé à différentes rencontres en lien avec la modernisation de la collecte sélective. La MRC a également participé à différentes rencontres en lien avec d'autres REP (peinture, huile, plastique agricole).
													R		R	R	R			

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027									Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27		
4. Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales.	MRC	Municipalité				✓	✓					Au besoin									Aucune action particulière en 2025.
													R								
5. Inciter le gouvernement à mettre en place des objectifs précis de valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et les accompagner d'incitatifs pour favoriser leur atteinte.	MRC					✓						Au besoin									Aucune action particulière en 2025.
													R								
6. Poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour qu'il lève les restrictions imposées à l'utilisation de sacs certifiés compostables afin de favoriser la participation des citoyens et des ICI aux collectes des matières organiques.	MRC	Municipalité Régies				✓						Au besoin									Aucune action particulière en 2025.
												R	R								
Mesures générales concernant plusieurs matières																					
7. Poursuivre les activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E pour les différentes clientèles.	MRC Municipalité	Organisme Régies Écoles	✓	✓	✓	✓						R	R	R	R	R	R				Tout au long de l'année, la MRC a publié des articles et des textes d'ISÉ sur la gestion des matières résiduelles. Les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une attention particulière en 2025 : ◈ Matières recyclables; ◈ Tri des matières résiduelles (ménage du printemps, déménagement, gestion des bacs, piles au lithium); ◈ Matières organiques; ◈ Herbicyclage et feuillicyclage; ◈ Réduction à la source (rentrée écologique, SQRD, fêtes plus vertes).

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
8. Maintenir et bonifier les programmes de réduction à la source offerts aux citoyens.	Municipalité MRC	Maison de la famille	✓			✓	✓					R	R	R	R	R	R			En 2025, 12 municipalités avaient un programme de financement pour l'achat durable (couches lavables, articles réutilisables). De plus, la MRC a poursuivi son programme offrant un remboursement de 50 % sur le prix d'un composteur domestique, jusqu'à un maximum de 30 $. Deux municipalités offrent également une aide financière pour les composteurs ou les digesteurs.
9. Soutenir les citoyens dans leurs efforts visant à disposer adéquatement de leurs matières résiduelles afin d'assurer un traitement optimal.	MRC	Municipalité	✓					✓	✓			R	R	R	R	R	R			De l'information sur le tri des matières est mise à la disposition des citoyens sur le site de l'ABC des bacs de la MRC (lien). Le site intègre l'ensemble de l'information concernant la gestion des matières résiduelles ainsi qu'une page présentant les services disponibles pour chacune des municipalités. En 2025, le site a été mis à jour pour faire l'arrimage avec la modernisation de la collecte sélective et les nouvelles consignes à ce sujet.
10. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres.	Municipalité	MRC	✓	✓	✓	✓		✓	✓			R	R	R	R	R	R			En 2025, quatre écocentres sont présents sur le territoire, soit à Magog, au Canton d'Orford, au Canton de Potton et à Ayer's Cliff. De plus, différentes ententes sont prévues pour favoriser l'accès aux écocentres : ◈ La Ville de Magog a une entente avec 6 municipalités; ◈ Le Village d'Ayer's Cliff a une entente avec la municipalité de Hatley; ◈ Le Canton de Hatley a une entente avec la Ville de Sherbrooke; ◈ Le Village de Stukely-Sud a une entente pour l'accès aux écocentres de la MRC de la Haute-Yamaska (Waterloo et Granby).
11. Poursuivre l'application ou l'adoption de politiques municipales de réduction à la source ou d'achats écoresponsables.	MRC Municipalité					✓	✓	✓	✓			N	N	R	N	N	N			Aucune action particulière en 2025.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
12. Faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en lien avec la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité ICI		✓		✓						R	N	N	N	N	N			Aucune action particulière en 2025.
13. Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. : service d'accompagnement, publiciser le programme ICI on recycle +, etc.).	MRC	Intervenant et organisme en dév. écon. Municipalité		✓		✓						R	R	R	R	R	N			Le service du développement économique de la MRC n'a plus d'entente avec un organisme externe pour accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable, ce qui incluait la gestion des matières résiduelles. Des services sont toutefois offerts par les conseillers aux entreprises.
14. Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	MRC	Synergie Estrie		✓	✓		✓	✓	✓			R	R	R	R	R	R			La MRC poursuit ses démarches pour favoriser l'économie circulaire sur son territoire par le biais d'un conseiller aux entreprises. Cette personne accompagne les entreprises dans leurs démarches.
15. Vérifier les possibilités pour optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.	Municipalité	MRC Transporteur				✓	✓					Au besoin								Aucune mesure particulière en 2025.
Mesure spécifique aux matières recyclables																				
16. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières recyclables.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R	R			La collecte des matières recyclables est présente dans toutes les municipalités. De plus, 5 municipalités rendent disponible un conteneur pour le verre. Ces conteneurs ont permis de récupérer séparément 329 tonnes de verre en 2025.
Mesures spécifiques aux matières organiques																				
17. Poursuivre les mesures de sensibilisation touchant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.	MRC	Municipalité	✓				✓					R	R	R	R	R	R			Ces thématiques sont abordées dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et ont fait l'objet de publications particulièrement durant la saison estivale et l'automne.
18. Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire.	MRC	Municipalité	✓	✓		✓	✓	✓				R	R	R	R	R	N			Cette thématique n'a pas fait l'objet de publications spécifiques en 2025.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
19. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières organiques.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R	R			Une collecte de matières organiques est disponible dans 16 des 17 municipalités de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, constituée uniquement de l'abbaye, n'a pas une telle collecte. La pratique du compostage domestique y est toutefois bien implantée et les résidus de transformation alimentaire sont récupérés pour l'alimentation animale à la ferme de l'abbaye. Des collectes de résidus verts (feuilles mortes, sapins de Noël, résidus verts) sont offertes dans 9 municipalités. Il est également possible d'amener des résidus verts aux écocentres.
20. Poursuivre l'application des programmes de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de fosses septiques.	Municipalité					✓			✓			R	R	R	R	R	R			Les programmes de vidange des installations septiques se sont poursuivis.
21. Poursuivre la valorisation des boues municipales.	Municipalité					✓			✓			R	R	R	R	R	R			La valorisation des boues municipales s'est poursuivie lorsque possible.
Mesures spécifiques aux matières demandant un traitement particulier																				
22. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de récupération des RDD offerts sur le territoire.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R	R			Aucune collecte particulière de RDD n'a eu lieu sur le territoire. Les citoyens peuvent disposer de leur RDD dans les écocentres, lors d'écocentres mobiles ou aux points de dépôt municipaux. Une formation pour la gestion des RDD a eu lieu en collaboration avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) pour les employés des municipalités ayant un écocentre ou un point de dépôt.
23. Promouvoir la récupération des textiles.	MRC	Municipalité	✓						✓			N	N	N	N	R	N			Cette thématique n'a pas fait l'objet de publications spécifiques en 2025.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
24. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de valorisation des encombrants.	Municipalité	Ressourcerie MRC	✓						✓			R	R	R	R	R	R			En 2025, la Ressourcerie des Frontières fournissait un service de gestion des encombrants à 11 des 17 municipalités du territoire. 6 municipalités offrent également une ou des collectes de résidus encombrants au cours de l'année.
25. Maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts sur le territoire et évaluer les possibilités de les bonifier.	Municipalité	MRC		✓		✓			✓			R	R	R	R	R	R			En 2025, 3 municipalités offraient un service de collecte pour la récupération des plastiques agricoles. Un point de dépôt est également disponible à l'écocentre de la Ville de Magog pour les agriculteurs de Magog et des municipalités ayant une entente pour accéder à l'écocentre (6 municipalités). Aucun point de dépôt n'est actuellement aménagé sur le territoire de la MRC par Agri-RÉCUP, ce qui limite les possibilités de récupération de cette matière dans certaines municipalités.
Mesures spécifiques aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)																				
26. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des résidus de CRD.	MRC	Municipalité Transporteur APCHQ-Estrie	✓		✓				✓				R	R	R	R	N			Aucune mesure particulière en 2025. Le dépliant d'information sur les résidus de CRD réalisé par la MRC en 2022 et actualiser en 2024 peut être consulté sur le site de l'ABC des bacs (lien).
27. Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction une obligation de valoriser des résidus de CRD.	MRC	Municipalité				✓			✓											
28. Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux.	MRC	Municipalité				✓			✓					N		N				

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
Mesures spécifiques aux déchets																				
29. Maintenir les services de collecte des déchets.	Municipalité		✓	✓		✓				✓		R	R	R	R	R	R			Les services ont été maintenus.
30. Adapter, le cas échéant, la règlementation existante en vue d'interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets.	Municipalité	MRC				✓				✓			N	N						Non applicable pour le moment.
31. Caractériser les matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel.	MRC	Municipalité Régies	✓							✓						N				Il a décidé de ne pas refaire une caractérisation des déchets à l'échelle de la MRC considérant celle réalisée au Québec en 2023.
32. Adopter un règlement interdisant l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	MRC					✓				✓			R							

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».